
	INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	
	Fiche de poste Réfèrent handicap	RHAS7131-FICH-0020
	Version 1	
	Applicable le : 20 septembre 2021	
		
Rédaction	Vérification	Approbation
Marie-Laure DRIGET, Véronique THORE le 25 Mai 2021	Catherine MULLER le 20/09/2021	Pascal BOUDIN-CORVINA le 20/09/2021

1. Missions du réfèrent handicap

Il confirme ses valeurs de diversité et de promotion sociale au sein de son établissement et met en place des relais, capable d'accompagner les apprenants et de contribuer à la mise en place de la politique handicap des étudiants et élèves.

Chaque collaborateur peut devenir réfèrent handicap sur son établissement¹, identifié et connu.

Soumis au devoir de confidentialité, le réfèrent handicap aura pour missions de :

Accueillir les candidats et accompagner les apprenants en situation de handicap, en veillant à communiquer

- **Sur l'accès aux locaux et à leurs filières**
- **Faciliter le bon déroulement du parcours de formation en coordonnant les aménagements nécessaires (formations, examens, stages, mobilité)**
- **Sensibiliser et former l'équipe**

1. Accueillir les candidats et accompagner les apprenants en situation de handicap, en veillant à communiquer sur l'accès aux écoles et à leurs filières

Le réfèrent handicap écoute, dialogue avec les apprenants en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion dans la formation en alternance.

2. Faciliter le bon déroulement du parcours de formation en coordonnant les aménagements nécessaires

Le réfèrent handicap écoute, dialogue avec l'environnement des personnes en situation de handicap (équipe, tuteurs et ou maître d'apprentissage) afin de les sensibiliser et de les amener à contribuer activement au projet de formation.

Le réfèrent handicap repère les conséquences propres à chaque situation de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de

¹ Mme CHERFAOUI et Mme GARCIA Cadres formateurs IFSI 03 83 85 15 61

solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation, d'études et des solutions de sécurité dans le cadre d'un environnement capacitant et en réponse aux situations invalidantes.

3. Sensibiliser et former les équipes en interne

Le référent handicap transmet une culture d'égalité des chances et de non-discrimination au sein de son établissement, par des actions de sensibilisation au handicap et favorise un climat général de respect tant de la part des apprenants que des salariés.

Le référent handicap est connu de tous (équipe, étudiants et élèves).

2. PEC d'un étudiant ou élève en situation de handicap

1. Présentation

Le jour de la rentrée par la Directeur ou le référent handicap présente les missions du référent et la possibilité d'accompagnement pour les étudiants et élèves en situation de handicap.

2. Demande individuelle

Tout étudiant ou élève peut demander l'examen de sa situation, en raison d'un handicap, d'une maladie chronique ou invalidante, d'une difficulté de santé impactant ses conditions de réussite, et/ou désireux d'examiner une adaptation des modalités de sa formation.

La demande est strictement confidentielle, il l'adresse directement au référent, sans nécessité ni obligation d'en référer à un autre professionnel de l'institut.

3. Examen de la situation

Une proposition de RDV est faite dans les plus brefs délais, en lui demandant d'apporter toute pièce qu'il jugera utile pour préciser ses besoins, (notamment si tiers temps déjà accordé, si RQTH)

Lors du RDV, examen de la situation, des pièces fournies, et aide à la formulation de la demande éventuelle,

Avec l'accord de l'étudiant ou élève, ces éventuels projets d'adaptation sont examinés, collectivement, en concertation avec le référent handicap, avec toute personne pouvant faire profiter l'étudiant de son expertise, avec l'équipe de Direction, le référent pédagogique et/ou tout professionnel dont l'apport serait jugé utile.

Les conclusions sont partagées aux destinataires impliqués dans la mise en oeuvre des adaptations retenues.

4. Constitution du dossier RHF

Dossier à monter et à adresser au référent de l' AGEFIPH. Possibilités de la joindre en direct pour conseils.

5. Accompagnement en stage

Information et sensibilisation puis accompagnement de l'élève sur ses lieux de stage.

Contact du référent handicap² du CHRU pour aménagement et accompagnement des terrains de stage.

6. Suivi des situations

Qu'il y ait eu adaptations ou non, le référent handicap suit l'évolution de l'étudiant ou élève et de sa situation. Le rythme et le contenu de ce suivi est décidé en concertation, et donne lieu à un compte rendu partagé entre l'étudiant et le référent handicap.

Le suivi des adaptations est réalisé par l'étudiant et le référent, à un rythme décidé en concertation, et donne lieu à un compte rendu partagé entre l'étudiant et le référent handicap.

Lorsque semble nécessaire un réajustement de l'examen de la situation ou des adaptations mises en œuvre, à la demande de l'étudiant, la concertation reprend.

A chaque étape, l'élève a le choix de partager totalement partiellement ou pas du tout l'information sur son handicap. Son choix est toujours respecté et tracé sur BL.

² MME DURANTAY Référente handicap CHRU